

CONSEIL PORTUAIRE | COMPTE-RENDU

Date de la réunion | Heure 12/03/2021 | 10h00 | Lieu de la réunion salle du conseil

Réunion organisée

Jean-Luc PITHOIS

par

Type de réunion

Commission

Animateur

Jean-Luc PITHOIS

Secrétaire

Barbara BOUBAYA

Participants

Malo DUFRESNE - élu

Jean-Pierre COCO – conseiller délégué des ports

Patrick LORGERE - gestionnaire des ports

Barbara BOUBAYA – secrétaire générale

Comité Local des Usagers du port

Dominique GUILLARD

Philippe GUGUEN

Usagers des ports

Stéphane BERHAULT - Chantier Naval

Olivier de BRYE - Club Nautique

Guillain WOESTYN - Club Nautique

Conseil Départemental du Canton de Plancoët

Michel DESBOIS – Conseiller Départemental

ORDRE DU JOUR

- 1 / Bilan financier de l'année 2020
- 2 / Budget prévisionnel 2021
- 3 / Tarifs 2021
- 4 / Modification du règlement intérieur des ports
- 5 / Questions et informations diverses

1 / BILAN FINANCIER DE L'ANNÉE 2020

Mme BOUBAYA présente le bilan financier de l'année 2020.

	Section d'investissement	
Dépenses	49 306,58 €	10 789,17 €
Recettes	51 526,01 €	9 784,77 €
Résultat de l'exercice	2 219,43 €	- 1 004,40 €
Résultat reporté	20 198,81 €	34 138,77 €
Résultat de clôture	22 418,24 €	33 134,37 €

SECTION FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet aux ports d'assumer l'ensemble de ses missions et comprend principalement :

- o En dépenses : les charges de gestion courantes, les frais de mise à disposition du personnel et les dotations aux amortissements ;
- o En recettes: les locations de mouillages et services;

Les redevances perçues en 2020 (51 526,01 \in) couvrent les dépenses de fonctionnement de l'exercice (49 306,58 \in) qui concernent les dotations aux amortissements (9 784,77 \in), la redevance du gestionnaire du port (9 040,48 \in), la rémunération des saisonniers (12 247,94 \in), l'achat de fournitures d'entretiens et de petits équipements (1 770,96 \in), les diverses interventions (7 039,00 \in) et quelques dépenses diverses : la maintenance de logiciel et de caméra de surveillance, électricité, carburant, prime d'assurance...

La section de fonctionnement dégage un excédent de 2 219,43 €.

LA SECTION INVESTISSEMENT

La section d'investissement enregistre en dépenses les besoins en équipement structurant des ports et en recettes les modes de financement de ces équipements.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 10 789,17 € correspondant à l'achat de 12 corps morts et de chaînes de mouillages.

Les recettes d'investissement 2020 sont exclusivement constituées de l'affectation des résultats 2019 soit 33 138,77 € et de la dotation aux amortissements pour 9 784.77 €.

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 AU BUDGET 2021

L'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020 s'élève à 2 219,43 €.

Cette somme s'additionne avec l'excédent d'exploitation reporté les années précédentes, soit un total de 22 418,24 € qui sera inscrit en recette de fonctionnement sur le budget 2021.

2 / BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Proposition du budget prévisionnel 2021 (HT) – Section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT							
Dépenses		Recettes					
Charges à caractère général	30 800,00 €	Produits de gestion courante	53 000,00 €				
Charges de personnels	20 000,00 €						
Dépenses réelles	50 800,00 €	Recettes réelles	53 000,00 €				
Virement à la section d'investissement	12 675,66 €	Résultat d'exploitation reporté	22 418,24 €				
Opération d'ordre de transfert	11 942,58 €						
Dépenses d'ordre	24 618,24 €						
Total général	75 418,24 €	Total général	75 418,24 €				

Il est prévu d'augmenter les charges de personnels en raison de l'allongement de la période d'activité saisonnière des passeurs ainsi que le remboursement des charges du personnel général par le budget annexe des ports au budget général.

En effet, la commune met à disposition du personnel pour assurer diverses interventions aux ports ainsi que le personnel administratif pour l'enregistrement des recettes et toutes tâches administratives.

En 2020, nous avons comptabilisé 105 heures de travail effectuées par les agents techniques rémunérées par le budget général et qui n'ont pas été remboursées par le budget des ports.

Dans un souci constant de transparence et afin de calculer au plus juste le coût de ce service public, il est prévu d'inscrire les crédits nécessaires sur le budget 2021 correspondant au remboursement à la commune des frais représentatifs de la mise à disposition du personnel. Nous estimons le coût d'environ de 5 000 €. Une délibération sera prise à cet effet lors du conseil municipal du 18 mars prochain.

De plus, il est prévu de faire rembourser les frais d'administration générale supportés par le budget général. Nous estimons le coût d'environ de 800 € qui comprend les coûts d'affranchissement, des photocopies, la papeterie... Cette somme est inscrite dans les charges à caractère général.

M. GUILLARD demande la méthode dont les frais de personnel de 5000 € ont été estimés.

Mme BOUBAYA répond que les frais de personnels ont été estimés par rapport au nombre d'heures de travail effectives des agents des services techniques sur les ports sur l'année 2020 en se basant sur la rémunération la plus élevée de l'équipe technique.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Proposition du budget prévisionnel 2021 (HT) – Section d'investissement

INVESTISSEMENT							
Dépenses		Recettes					
Installation à caractère spécifique	17 752,61 €	Virement de la section de fonctionnement	12 675,66 €				
Acquisition de matériels	40 000,00 €	Opération d'ordre de transfert	11 942,58 €				
Dépenses réelles	57 752,61 €	Recettes d'ordre	24 618,24 €				
		Résultat d'investissement reporté	33 134,37 €				
Total général	57 752,61 €	Total général	57 752,61 €				

Les dépenses d'investissement concernent notamment l'inscription de crédits pour divers achats de corps morts d'un montant équivalent pour celui de 2020 (58 252,61 €).

Il n'y a aucun emprunt sur le budget annexe des ports.

Les seules ressources propres inscrites au budget primitif 2021 sont constituées de la dotation aux amortissements et du cumul d'excédent des années précédentes.

3 / TARIFS 2021

Le conseil municipal, dans sa séance du 17 décembre 2020, a décidé d'augmenter les tarifs des mouillages pour 2021, de + 10% au port de la Houle Causseul et de + 5% au port du Châtelet.

	2020		2021	
Tarifs	Houle Causseul	Châtelet	Houle Causseul	Châtelet
Bateaux de 0 à 5 mètres	142€	113€	156€	119€
Bateaux de 5,01 à 7 mètres	178€	149€	196€	156 €
Bateaux de 7,01 à 9 mètres	219€	187€	241 €	196€
Bateaux > 9,01	271€	229€	298€	240 €
Râteliers	15€		20,00€	
Mouillages temporaires : mai, juin, septembre	30,00 € / semaine		35,00 € / semaine	
Mouillages temporaires : juillet et août	75,00 € / semaine		90,00 € / semaine	

M. GUILLARD interroge sur les raisons de l'augmentation des tarifs de location des mouillages 2021 sachant que les résultats de l'année 2020 en fonctionnement sont excédentaires.

M. COCO répond que l'augmentation des tarifs 2021 va permettre de rémunérer un passeur sur un période plus longue ainsi que des futurs investissements (PRAME, moteurs...).

4 / MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES PORTS

NEANT

5 / QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. LORGERE a présenté son bilan 2020 :

- augmentation des recettes depuis son arrivée.
- entre 5 et 6 places ont été ajoutées au Châtelet.
- état actuel des prames (en attente de la visite obligatoire de Mme DECROIS des affaires maritimes.
- une fissure est à réparer sur une des prames. M. BERHAULT du Chantier Naval dit qu'il s'en occupe. Il va falloir songer à remplacer au moins l'une d'entre elles dont le coût est estimé à 25 000 euros, il faut anticiper cette commande car le montage prend du temps.
- les moteurs commencent à avoir de l'âge et ont une espérance de vie limitée.
- installation et acquisition d'un plymouth pour nettoyer les cales.
- garder des emplacements libres pour la location de mouillages temporaires.
- possibilité de sous-louer des mouillages inoccupés, un travail doit être mené sur le règlement intérieur pour permettre cette possibilité.

M. DE BRYE, Président du Club Nautique, informe de l'ouverture d'une école de Kyte Surf. Il souhaiterait laisser le semi-rigide sur le port à marée haute. M. Coco répond que la commune peut prêter un mouillage laissé libre.

M. GUILLARD, nouveau membre du CLUP, pose un certain nombre de questions qui, en partie, avait déjà été vues avec les autres membres du CLUP à la réunion du 15 octobre 2020, néanmoins M. Coco et Mme BOUBAYA lui ont répondu.

Le Président

Jean-Luc PITHOIS